

Commission rénovation de l'habitat du CRH

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

DREAL Pays de La Loire

26 février 2014



Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

Ordre du jour

- Présentation du PREH : DREAL
- Mobilisation des collectivités locales
 - Appel à projets national : DREAL
 - Présentation du projet lauréat : CC Pays des Herbiers
 - Appel à projets régional : Conseil régional
- Accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation
 - Le point sur les points rénovation info-service
 - L'exemple des espaces info énergie (EIE) : ADEME
 - Le programme habiter mieux de l'ANAH : DREAL
 - Les autres financements : DREAL
- Les financements du parc social public : DREAL
- La mobilisation des professionnels
 - Mise en place de groupes thématiques : DREAL
- Les actions engagées par une DDT : DDT 53
- Questions diverses

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

Un objectif ambitieux

500 000 rénovations « **lourdes** » par an d'ici 2017 (contre environ 150 000 aujourd'hui)

- Dans le parc privé pour les personnes modestes (50 % des propriétaires occupants):

le programme « habiter mieux » de **lutte contre la précarité énergétique** est mis en œuvre par l'Anah. Il exige une d'énergie minimale de 25% apportée par les travaux.

Objectif initial de 300 000 logements entre 2011 et 2017
dont 22000 pour les Pays de la Loire

- Dans le parc public social : objectif de réhabiliter thermiquement 100 000 logements par an entre 2013 et 2015

1- La gouvernance

Au niveau national

- Co-pilotage par les cabinets MEDDE et le METL associant les opérateurs (ADEME, ANAH, ANIL), une DDT, une DREAL, les associations de collectivités (ARF, ADF, ADCF, AMF). Pilotage technique par la DHUP et la DGEC.
- Missions du comité de pilotage :
 - Piloter la mise en œuvre du PREH
 - Coordonner les actions de l'État, de ses opérateurs et des collectivités territoriales
 - Suivre les résultats.
- Association des professionnels lors de réunions mensuelles avec le METL

1- La gouvernance

Au niveau régional

- Pilotage et coordination par le préfet de région, appuyé par la DREAL, associant étroitement la DR ADEME, les représentants de l'ANAH.
- Une instance de pilotage traitant de l'ensemble des problématiques : **La commission du CRH « rénovation de l'habitat »**
 - En fonction des thématiques traitées les membres invités peuvent être très différents.
- **Le comité régional des professionnels** réunissant la DREAL, les DDT et les organisations professionnelles sert de cadre à l'action visant à la mobilisation des professionnels + **la Région**
- Le préfet de région rend compte de l'état d'avancement du PREH aux MEDDE et METL et au comité de pilotage national

1- La gouvernance

Au niveau départemental

- Pilotage et coordination par le préfet de département appuyé par la DDT
- Création d'une instance de pilotage

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

Les actions du plan :

- Mobiliser les collectivités territoriales
- Enclencher la décision de rénovation par l'accompagnement des particuliers.
- Financer la rénovation
- Mobiliser les professionnels

Mobilisation des collectivités locales

**30 mai 2013 : lancement de l'appel à projets sur les
« initiatives locales pour la rénovation énergétique »**

L'appel à projets vise à repérer, valoriser et diffuser les initiatives et démarches mises en œuvre par les collectivités locales sur 6 thématiques :

- repérage et sensibilisation des ménages en situation de précarité énergétique
- diffusion d'information
- sensibilisation du public
- conseil/accompagnement dans la réalisation des travaux
- développement d'outils financiers / accompagnement pour le montage financier
- mobilisation des professionnels

Mobilisation des collectivités locales

Appel à projets sur les initiatives locales

3 projets présentés :

- Conseil régional avec la CARENE sur un « guichet unique habitat » qui couvre les champs de l'accueil, de l'information, de l'accompagnement pour les publics ANAH et des copropriétés du centre-ville
- Communauté de communes du Pays des Herbiers sur la mise en place d'une politique de l'habitat et de l'énergie
- Nantes Métropole pour aider les copropriétés des années 1945/1975 à engager des travaux de rénovation

Le conseil régional a également lancé un appel à projets auprès des groupements de collectivités territoriale sur les dispositifs de « guichet unique »

INTERVENTION de la CC du Pays des Herbiers



INTERVENTION du Conseil régional



L'information du public

- ❑ **Une campagne de communication** (TV, radio, web) au niveau national à partir du 21 octobre au 21 décembre 2013
- ❑ **Un guide des aides** pouvant être utilisés en relais à cette campagne
- ❑ **La création d'une marque**, slogan (j'eco-rénove, j'économise)
- ❑ **La mise en place**
 - d'un **guichet unique national avec un numéro de téléphone (0810 140 240) et site internet**,
Sa mission : orienter les particuliers vers le réseau de proximité et dispenser les premières informations techniques et financières simples
 - **D'un réseau de proximité : points rénovation info-service (PRIS)**



L'information du public

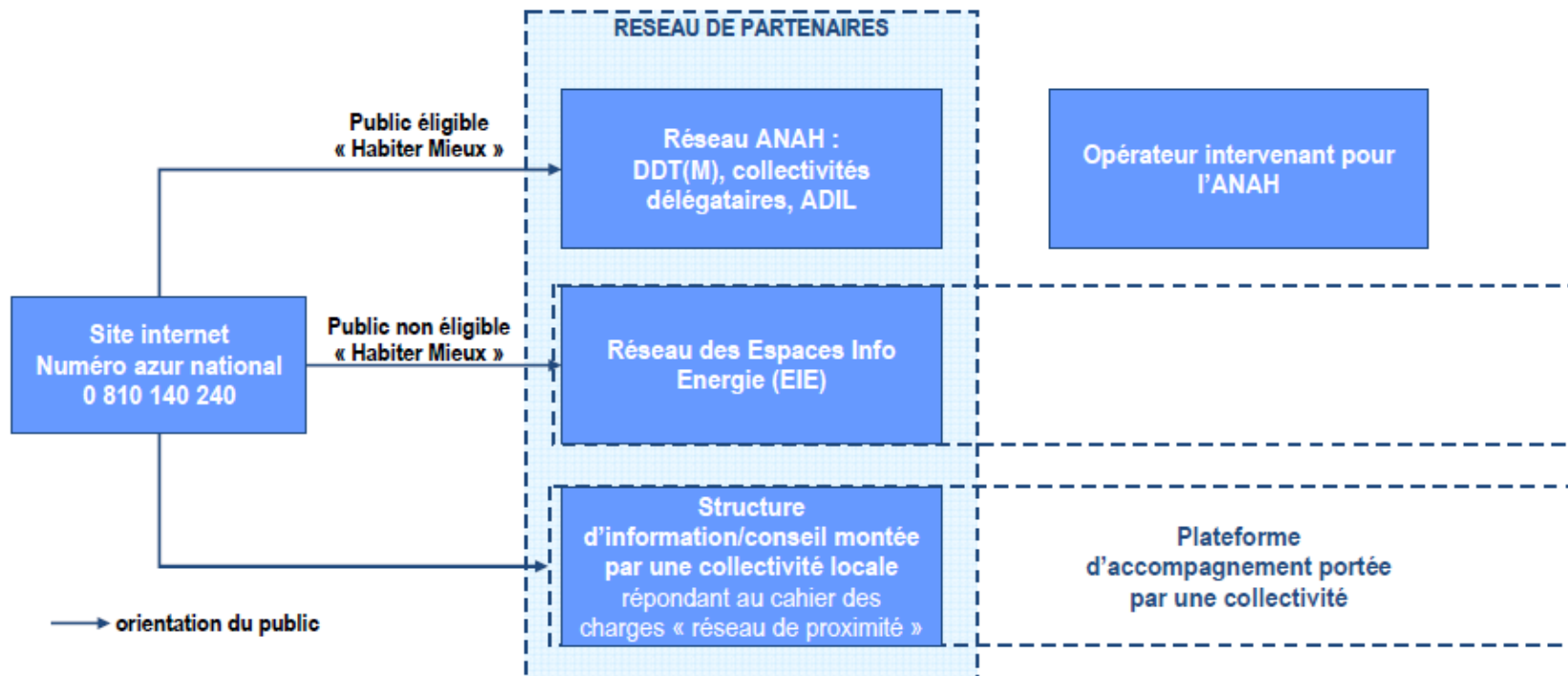
GUICHET UNIQUE NATIONAL

RESEAU DE PROXIMITE

Accueil / Orientation

Information / Conseil

Accompagnement technique /
Accompagnement du
montage financier



L'information du public

Points rénovation info-service en Pays de la Loire			
	Public Habiter mieux (ANAH)	Autres publics	PRIS juridique
Loire-Atlantique	Départ 44 hors CARENE et hors Nantes Métropole - ADIL 44 CARENE - CARENE Nantes Métropole - centre de l'habitat	- Espaces info énergie 44	ADIL 44
Maine-et-Loire	Angers Loire Métropole - DDT 49 Départ 49 hors ALM - Conseil général 49	- Espaces info énergie 49	ADIL 49
Mayenne	Habitat & Développement 53	- Espaces info énergie 53	ADIL 53
Sarthe	- DDT 72	- Espaces info énergie 72	
Vendée	La Roche/Yon Agglo - agglo de La Roche/Yon Départ 85 hors La Roche Agglo - pour les propriétaires occupants - ADILe pour les propriétaires bailleurs - ADILe (conseils juridiques et financiers) - EIE (conseils techniques) pour les copropriétaires - EIE pour les locataires - ADILe	La Roche/Yon Agglo - agglo de La Roche/Yon Départ 85 hors La Roche Agglo - Espaces info énergie 85	ADIL 85

L'information du public

Bilan 2013 et début 2014

- ❑ Bilan 2013 depuis le 19 septembre 2013
 - Sur 84213 appels au niveau national,
 - 92,8% concernait des propriétaires occupants.
 - 92,1% portait sur des aides financières


- ❑ Bilan 2014 : 3 premières semaines
 - Sur 7041 appels au niveau national
 - 68,7% ont été orientés vers les EIE
 - 367 appels provenaient des Pays de la Loire (7,5%) 3ème région française derrière Ile-de-France et Rhône-Alpes

Intervention ADEME sur les EIE



Financements du parc privé en matière de réhabilitation

Les principales aides de l'Etat

Ménages les plus modestes	Ménages des classes moyennes	Tous propriétaires (sans plafond de ressources)
 <p>Agence nationale de l'habitat Anah</p> <p>Aides majorées de l'Anah</p> <p>programme « Habiter Mieux »</p>	<p>Prime exceptionnelle de 1 350 €</p>	<p>Crédit d'impôt développement durable (CIDD)</p> <p>ou</p> <p>Éco-PTZ</p>

Le programme Habiter Mieux



Éligible aux propriétaires occupants et bailleurs, prime de l'Etat en complément de l'aide Anah, aides complémentaires des collectivités ; économie >25 % PO et 35%PB exigée

La prime rénovation énergétique de 1 350 €

Logement de plus de 2 ans, bouquet de travaux (2 minimum)

Revenus fiscal de référence < 35 000 € pour un couple

Agence de Service et de Paiement

Le crédit d'impôt développement durable

Logement de plus de 2 ans, une intervention ou bouquet de travaux, 15 ou 25 % de réduction ou crédit d'impôt en 2014

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Logement d'avant 1990, bouquet de 2 ou 3 travaux ou calcul de performance, prêt de 20 000 € ou 30 000 € maxi

La TVA à 5,5 %

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Cumul des dispositifs

	CIDD	ÉCO-PTZ	ANAH <i>Subventions ANAH et prime FART</i>	Prime de 1 350€
CIDD				
ÉCO-PTZ	<p>CUMULABLES SOUS CONDITION</p> <p>L'éco-PTZ est cumulable avec le CIDD sur les mêmes travaux, à condition que le revenu fiscal de référence du foyer fiscal n'excède pas 30 000 € au titre de l'avant dernière année précédant cette offre</p>			
ANAH Subventions ANAH et prime FART	<p>CUMULABLES</p> <p>Les aides de l'ANAH sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CIDD</p>	CUMULABLES		
Prime de 1350€	<p>CUMULABLES</p> <p>La prime de 1 350 € est déduite du montant TTC des dépenses éligibles au CIDD</p>	CUMULABLES	<p>NON CUMULABLES</p> <p>La prime de 1 350 € ne peut pas être cumulée avec les aides de l'ANAH</p>	
Subventions des collectivités	<p>CUMULABLES</p> <p>Les subventions des collectivités sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CIDD</p>	CUMULABLES	CUMULABLES	CUMULABLES

Financements du parc public en matière de réhabilitation

Le dispositif régional 2010-2013

	Logements en classe C	Logements en classe D	Logements en classe E	Logements en classe F	Logements en classe G
Consommation énergétique en kwhep/m ² /an	91-150	151-230	231-330	331-450	> 450
Financements	<p>Conseil Régional Subvention de 20 % avec un plafond de 20 000 €/logement, soit 4 000 € maxi</p> <p>nécessité de gain énergétique de 50 kwhep /m²/an mini ou changement de classe</p>		<p>Eco Prêt CDC Prêt taux Livret A 2,25% sur 15 ans taux L.A +15ctmes sur 20 ans taux L.A +25ctmes sur 25 ans</p>		
		<p>Eco Prêt CDC Au cas par cas</p>			
	<p>Subvention de 10% avec plafond de 20 000€/logt Soit 2 000€ maxi</p> <p>nécessité de gain énergétique de 80 kwh/m²/an mini</p>		<p>FEDER</p> <p>Subvention de 20% avec plafond de 20 000€/logt Soit 4 000€ maxi</p> <p>Changement de classe en C mini</p>		

D'autres financements sont venus compléter ce socle régional : le prêt de la Caisse des Congés Payés du BTP (DEXIA), la subvention de l'ADEME en 2010 et les aides des collectivités locales (CG 49, CG 72 par exemple).

Le bilan 2013 de la réhabilitation thermique du parc public existant et énergivore

Dept	Logts	Coût TTC Travaux	Coût TTC Travaux / logt	dont coût TTC travaux Économie d'énergie	dont coût TTC travaux Économie d'énergie /logt
44	563	15 442 468 €	27 429 €	9 597 313 €	17 047 €
49	775	24 165 864 €	31 182 €	13 733 437 €	17 721 €
53	85	3 445 574 €	40 536 €	360 000 €	4 235 €
72	343	6 979 773 €	20 349 €	3 538 212 €	10 315 €
85	90	1 504 821 €	16 720 €	1 504 821 €	16 720 €
PDL	1856	51 538 500 €	27 769 €	28 733 783 €	15 482 €

Toutes aides confondues : Éco-prêt de la CDC, FEDER, Conseil régional ..., 1 856 logements ont été réhabilités pour plus de 51,3 M€ de travaux.

Le bilan 2013 de l'Éco prêt de la CDC

Dépt	logts	Coût TTC Travaux	Coût TTC Travaux / Logt	Éco prêt CDC
44	506	15 442 468 €	30 519 €	6 531 403 €
49	373	14 141 562 €	37 913 €	4 580 400 €
53	79	3 445 574 €	43 615 €	1 069 568 €
72	435	6 979 773 €	16 045 €	2 908 090 €
85	12	480 260 €	40 022 €	156 000 €
PDL	1405	40 489 637 €	28 818 €	15 245 461 €

Le bilan 2013 du FEDER

Dépt	Logts	Coût total du projet FEDER - instruit Préfecture (TTC – en €)	Coût TTC Travaux / logt	Calcul automatique du gain Énergétique économisé (kWhEP/an)	Calcul automatique du gain Énergétique économisé (kWhEP/an) / Logt	Subv FEDER
44	19	380 000 €	20 000 €	213 796	11 252	76 000 €
49	188	3 139 361 €	16 699 €	403 436	2 146	576 397 €
53	18	360 000 €	20 000 €	417 631	23 202	72 000 €
72						
85	160	1 504 821 €	9 405 €	901 124	5 632	198 879 €
PDL	385	5 384 182 €	13 985 €	1 935 986	5 029	923 276 €

Sur la dernière année du programme 2007-2013, 385 logements ont fait l'objet d'une décision favorable du FEDER.

Le bilan 2013 des aides du Conseil régional

Dept	Logts	Coût TTC Travaux	Coût TTC Travaux / logt	Dont coût TTC travaux Économie d'énergie	Dont coût TTC travaux Économie d'énergie /logt	Subv. Conseil Régional
44	544	14 814 629 €	27 233 €	9 597 313 €	17 642 €	1 919 662 €
49	733	23 347 267 €	31 852 €	13 733 437 €	18 736 €	2 746 688 €
53	76	178 996 €	2 355 €	179 056 €	2 356 €	35 800 €
72	343	4 567 084 €	13 315 €	3 538 212 €	10 315 €	708 242 €
85						
PDL	1696	42 907 976 €	25 300 €	27 048 018 €	15 948 €	5 410 392 €

Perspectives 2014 de la politique régionale de réhabilitation du parc public

- subventions du Conseil régional : 4,5 M€ prévus pour la réhabilitation énergétique du parc public dans les orientations budgétaires 2014 ;
- subvention du PO FEDER 2014-2020 : financement de la rénovation énergétique du parc locatif social (logements collectifs et individuels) sur les études et travaux ;
- éco-prêt de la CDC : prêts indexés sur livret A à taux variable selon la durée (25 ans maxi).

Mobilisation des professionnels

Travailler avec le réseau des représentations des professionnels pour :

- Sensibiliser et informer les professionnels sur les enjeux du PREH et les dispositifs de certification et de qualification,

- Former les professionnels afin de leur permettre de monter en compétences,

- Qualifier des entreprises et délivrer la mention « **Reconnu Garant de l'environnement** », afin de mettre en application la conditionnalité des aides publiques eco-PTZ (1er juillet 2014) et CIDD (1er août 2015) liée à la mobilisation des entreprises « RGE ».

Mobilisation des professionnels

Le Comité régional des professionnels du bâtiment (CRPB) est chargé de suivre la mobilisation des professionnels

Le CRPB des PdL s'est réuni le 22 novembre 2013 avec pour ordre du jour le PREH.

Pistes : mises en place de groupes de travail :

- GT sur les dispositions fiscales et financières de la loi de finances 2014. Pilote : DREAL
- GT sur le besoin de mise à disposition des PRIS d'un annuaire des professionnels certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) Pilote : DREAL/ADEME/CAPEB/FRB
- GT sur l'information à destination des collectivités. Pilote DDT
- GT sur la mise en place de plate-formes d'information en lien avec les EIE et les PRIS. Pilote : ADEME
- GT visant à susciter les regroupements d'entreprises. Pilote : NOVABUILD
- GT sur le positionnement de la maîtrise d'œuvre dans le dispositif

Intervention DDT 53 sur les actions engagées